



Barème Honoraires de Location Habitation mixte* et meublée*

	Honoraire à la charge du locataire	Honoraire à la charge du bailleur
Honoraire d'entremise et de négociation	Non applicable	100 €
Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% TTC du loyer annuel hors charge	6% TTC du loyer annuel hors charge
Honoraire de réalisation des états des lieux (entrée + sortie)	2 €/m ²	2 €/m ²

Plafonnement réglementaire de la loi ALUR du 29/03/2014:

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Année de référence : 2014

Zone « très tendue »

Zone « non tendue »

Zone « tendue » (Carquefou, Sainte Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Nantes)

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **10€ TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3€ TTC**

Honoraire forfaitaire minimum de 100 € pour les baux (hors habitation principale)

(*) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 01/04/2019

Barème gestion locative en % TTC de l'encaissement selon niveau de services choisi par le propriétaire :

	INITIAL 7.20%	CONFORT 8.40%	PRIVILEGE 10.20%	Coût hors forfait	
PRESTATIONS INCLUSES	MISE EN PLACE DU MANDAT DE GESTION	●	●	●	
	EMISSION DES AVIS DE QUITTANCE, ENCAISSEMENT DES LOYERS, CHARGES ET ALLOCATIONS	●	●	●	
	REVISION ANNUELLE DES LOYERS	●	●	●	
	ACCEPTATION ET CONTROLE DE VALIDITE DU CONGE (DU LOCATAIRE)	●	●	●	
	DECOMPTE LORS DU DEPART DU LOCATAIRE	●	●	●	
	GESTION DES PROVISIONS POUR CHARGES ET REGULARISATION ANNUELLE	●	●	●	
	TENUE DE LA COMPTABILITE PROPRIETAIRE	●	●	●	
	REEDITION MENSUELLE DES COMPTES ET VIREMENT DES FONDS PERÇUS	●	●	●	
	REGLEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS (ARTISANS, SYNDIC, ...)	●	●	●	
	DEMANDE ANNUELLE DE TOUTE ATTESTATION (MRH, CHEMINEE, CHAUDIERE, ...)	●	●	●	
	DEMANDE DE DEVIS POUR TRAVAUX AU-DELA DE 200€ TTC	●	●	●	
	REPARATIONS URGENTES OU INFÉRIEURES A 200 € TTC	●	●	●	
	FRAIS ADMINISTRATIFS (CORRESPONDANCE, ACCES EXTRANET, ...)	●	●	●	
	VISITE CONSEIL	●	●	●	
ETABLISSEMENT ET ENVOI DES ELEMENTS POUR LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS	●	●	●		
PRESTATIONS OPTIONNELLES	LETTRÉ DE RAPPEL ET 1ERE RELANCE PAR LETTRE RECOMMANDÉE ET RECOURVEMENT AMIABLE	○	●	●	30 € TTC
	RECOURVEMENT DES CREANCES, MISE EN PLACE DU DOSSIER AVEC L'HUISSIER (FRAIS D'HUISSIER ET D'AVOCAT A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)	○	●	●	150 € TTC
	GESTION DES SINISTRES : DECLARATION, EXPERTISE, DEVIS ET SUIVI DES TRAVAUX, ENCAISSEMENT DES INDEMNITES ET REVERSEMENT APRES CONTROLE	○	●	●	250 € TTC
	GESTION TECHNIQUE D'ENTRETIEN COURANT (INFÉRIEUR A 1 500 € TTC) : DEVIS, VALIDATION PROPRIETAIRE, ORDRE D'INTERVENTION, SUIVI ET CONTROLE	○	●	●	150 € TTC
	DELIVRANCE D'UN CONGE AU LOCATAIRE (HORS HONORAIRES DU COMMISSAIRE DE JUSTICE)	○	●	●	100€ TTC
	GESTION TECHNIQUE DE TOUS TRAVAUX	○	○	●	5 % des factures
	COMMANDE ET SUIVI DU DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE	○	○	●	90€ TTC
	ASSISTANCE A LA PRE-LIVRAISON + LIVRAISON + SUIVI DES RESERVES	○	○	●	250 € TTC
	ACOMPTES EXCEPTIONNELS (SOUS RESERVE DE L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU LOYER)	○	○	○	10 € TTC
	FRAIS POUR CLOTURE DE COMPTE SUITE A LA RESILIATION DU MANDAT	○	○	○	120€ TTC
	FRAIS D'ENTRETIEN EN MONOPROPRIETE	○	○	○	120€ TTC
	MONTAGE D'UN DOSSIER DE SUBVENTION, RENDEZ-VOUS AUPRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET OBTENTION DES FONDS	○	○	○	10€ TTC/lot/mois
	REPRESENTATION EN ASSEMBLEE GENERALE	○	○	○	125 € TTC / heure
	CONSEIL ET EXPERTISE POUR PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES (EXPERTISE SUPPLEMENTAIRE ETC...)	○	○	○	125 € TTC / heure
	ETAT DES LIEUX DE SORTIE EN CAS DE FIN DE GESTION	○	○	○	3€ TTC/m²
CONSTITUTION ET SUIVI DU DOSSIER « PERMIS DE LOUER »	○	○	○	90€ TTC	
VISITE TRIENNAL DU BIEN (SOUS RESERVE DE L'ACCORD DU LOCATAIRE)	○	○	○	100€ TTC	
ASSURANCE LOYERS IMPAYES	*	*	*	Selon le contrat en cours	

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation complémentaire payable à l'acte *Prestation optionnelle

Barème établi le 04 juin 2024

Barèmes honoraires de transaction

Barème charge vendeur (sauf accord exceptionnel des parties)

MANDAT SIMPLE – 13 actions

Accompagnement acquéreur
Assistance administrative (cadastre, projet)
Compte rendu
Century 21 (site et réseau)
Courtage bancaire (agrément IOB)
Devis partenaires
Extranet
Marketing direct
Photo HDR
Ouest-France, Bien Ici
Rédaction du compromis
Relance acquéreurs
Vitrine A4

MANDAT CONFIANCE – 17 actions supplémentaires

50/50
AMEPI : mandat partagé par 60 agences
Assistance administrative niveau 2 (PLU, CU, géomètre)
Bilan de promotion sur rendez vous
Diagnostics immobiliers offerts
Contrôle du Logement et de ses Équipements SOCOTEC
Facebook
Garantie d'action
Home staging virtuel
Le Bon Coin
Mailings dédiés
Panneau à Vendre
Recommandation VIP
Site du propriétaire
Vitrine A3 pendant 30 jours garantis
Visite virtuelle

<u>PRIX DE VENTE</u>		Forfait TTC TVA à 20 %	<u>HONORAIRE D'AGENCE</u>	
de	à		en euros	soit
0	99 999		9%	
100 000	124 999		9 000	8.00 %
125 000	149 999		10 000	7.27 %
150 000	174 999		11 000	6.77 %
175 000	199 999		12 000	6.40 %
200 000	224 999		13 000	6.12 %
225 000	249 999		14 000	5.89 %
250 000	274 999		15 000	5.71 %
275 000	299 999		16 000	5.57 %
300 000	324 999		17 000	5.44 %
325 000	349 999		18 000	5.33 %
350 000	374 999		19 000	5.24 %
375 000	399 999		20 000	5.16 %
400 000	449 999		21 000	4.94 %
450 000	499 000		22 000	4.63 %
500 000	549 999		23 000	4.38 %
550 000	et +		4%	

La remise d'une note est obligatoire *Barème établi le 01/02/2024 en euros*